



Cotule à feuilles de coronopus

Cotula coronopifoliaFamille des *Asteraceae*

Originaire d'Afrique du Sud

ELEMENTS MORPHOLOGIQUES ET DESCRIPTIFS

Plante vivace à annuelle succulente dressée à légèrement prostrée de 5-25 cm. Feuillage charnu, glabre, de couleur vert tendre à foncé. Les feuilles embrassent la tige rougeâtre par une gaine, et prennent différentes formes : certaines sont linéaires, parfois dentées, d'autres en forme de lance ou encore découpées en lobes allongés. Les inflorescences forment des boutons très caractéristiques, d'un jaune vif de 8 à 10 mm de diamètre, dépourvus de ligules rayonnantes.

**SITUATION ECOLOGIQUE**

A partir d'individus cultivés pour les bassins d'ornement, la Cotule à feuilles de coronopus s'est naturalisée localement. Elle tend à coloniser les berges de plans d'eau ainsi que les zones ouvertes au sein de marais ou de prairies humides. Se développant sur des sols humides, vaseux à sableux, elle supporte l'immersion et tolère la salinité.

Sa multiplication sexuée efficace fait de la Cotule à feuilles de coronopus une espèce compétitive susceptible de proliférer et d'entraîner une modification de la composition des communautés végétales envahies, et peut entraîner la régression des espèces les plus vulnérables.

SITUATION GEOGRAPHIQUE

Plante exotique apparue récemment sur le territoire charentais (site de Vitrezay en Charente-Maritime, 2010) et plus récemment en Gironde (Braud-et-Saint-Louis, Ile Nouvelle, etc.). Son caractère envahissant avéré dans d'autres régions françaises laisse supposer le risque d'invasion dans certains milieux naturels de la région. Plante présente en Corse, en Bretagne et Pays-de-la-Loire.

**VOS OBSERVATIONS NOUS INTERESSENT**

Le Conservatoire Botanique suit la colonisation de cette espèce et tente d'enrayer son invasion. Il est important de nous signaler toute observation nouvelle à :

MOYENS DE LUTTE & DE CONTROLE

L'arrachage manuel des herbiers peut être envisagé après confirmation et identification de la plante par le Conservatoire botanique. Utilisation en ornement et aquariophilie à proscrire.